

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-quinzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 avril 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 16 JUIN 2014**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-quinzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 28 avril 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges	X	
DE BASTIANI, Arnaud Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GAGNON, Nathalie Chargée de cours – Dép. psychoéducation et psychologie et sciences de l'éducation		X
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X ( <i>visioconférence</i> )	
RICARD, Lyse Membre socio-économique		X
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :****PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon  
 Coordonnateur et attaché d'administration –  
 Décanat des études

X

ROCHFORD, Odette  
 Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

MAURICE, Luc

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

**INVITÉS :**

DURIVAGE, André  
 Professeur au Département des sciences administratives  
 et président du comité d'éthique de la recherche

X (point 4.1)

LANDRY, Marc  
 Doyen des études

X (point 4.2)

LEGAULT, Lise  
 Directrice du Service des finances

X (points 5.1 à 5.4)

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux :
  - 2.1 Procès-verbal de la trois cent soixante-treizième (24 février 2014) réunion
    - 2.1.1 Approbation
    - 2.1.2 Affaires en découlant
  - 2.2 Procès-verbal de la trois cent soixante-quatorzième (31 mars 2014) réunion (spéciale)
    - 2.2.1 Approbation
    - 2.2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent soixante-dixième (2 décembre 2013) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
  - 4.1 Modifications à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains
  - 4.2 Recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline
- 5.- Affaires administratives et financières
  - 5.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015
  - 5.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2014-2015
  - 5.3 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015
  - 5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015
  - 5.5 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
  - 5.6 Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché
  - 5.7 Modifications à la *Politique interne de frais de voyage et de représentation*
  - 5.8 Octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché
- 6.- Affaires générales et corporatives (suite)

- 6.1 Information de la présidente
  - 6.2 Information du recteur
  - 6.3 Octroi du titre de « Professeur honoraire » et de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais
  - 6.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix *Employé d'honneur* de l'UQO pour l'année 2014
  - 6.5 Adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires COPIBEC 2014-2017
- 7.- Affaires académiques
- 7.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle
  - 7.2 Adoption du calendrier universitaire 2015-2016
  - 7.3 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales
  - 7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation
  - 7.5 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières
  - 7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
  - 7.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
  - 7.8 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social
  - 7.9 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables
  - 7.10 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables
  - 7.11 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie
  - 7.12 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie
  - 7.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives
  - 7.14 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
  - 7.15 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
  - 7.16 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
  - 7.17 Intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie

- 7.18 Projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)
  - 7.19 Modifications à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030)
  - 7.20 Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en administration (7127, 7128) et création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières
  - 7.21 Projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au baccalauréat en administration (712S)
  - 7.22 Projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse
  - 7.23 Diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293)
  - 7.24 Création et modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
  - 7.25 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
  - 7.26 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
- 8.- Nominations
- 8.1 Élection à la présidence du conseil d'administration
  - 8.2 Nomination de deux (2) membres au comité exécutif
  - 8.3 Nomination de sept (7) membres au comité de santé, sécurité et prévention
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Relations de travail
- 10.1 Suivi du grief du SPUQO concernant l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec
- 11.- Prochaine réunion (16 juin 2014)
- 12.- Clôture de la séance

La présidente fait référence à une possibilité de conflit d'intérêts au point 10.1 de l'ordre du jour.

## 2.- **Procès-verbaux :**

### 2.1 **Procès-verbal de la trois cent soixante-treizième (24 février 2014) réunion**

#### 2.1.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-treizième (24 février 2014) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

**Point 1 (p. CA-5) :** Afin de préciser les propos d'un membre, l'on convient de modifier la dernière phrase du deuxième paragraphe ainsi, soit : « Un

membre affirme que deux avocats se sont prononcés dans les médias sur la légalité du règlement ».

**Point 5.3 (p. CA-9) :** Remplacer, à la dernière phrase du quatrième paragraphe de ce point, les mots « sciences comptables » par les mots « sciences sociales ».

### **2.1.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-treizième (24 février 2014) réunion, les suites régulières ont été données.

## **2.2 Procès-verbal de la trois cent soixante-quatorzième (31 mars 2014) réunion (spéciale)**

### **2.2.1 Approbation**

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-quatorzième (31 mars 2014) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

#### **Présences (p. CA-2) :**

- Modifier le département d'appartenance de madame Louise Briand par le Département des **sciences sociales**;
- Madame Chantal Saint-Pierre était présente et non en conférence téléphonique. Faire la modification à cet effet.

### **2.2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-quatorzième (31 mars 2014) réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Entérinement des décisions de la trois cent soixante-dixième (2 décembre 2013) réunion du comité exécutif**

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-dixième (2 décembre 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

## **4.- Affaires générales et corporatives**

### **4.1 Modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains***

*Le président du comité d'éthique de la recherche, monsieur André Durivage, est présent pour le traitement de ce point.*

Il indique que des modifications à certains articles de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (ci-après la *Politique*) de l'UQO sont proposées.

La première modification suggérée est liée à l'entrée en vigueur, en juin 2013, de la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*, modifiant notamment l'article 21 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.) concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes. Comme mentionné lors de la réunion du conseil du 24 février dernier, ces modifications ont un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs ou des majeurs inaptes participent, ainsi que sur le comité

d'éthique de la recherche (CER) de l'UQO puisque dorénavant seul un comité d'éthique de la recherche compétent, tel que défini au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 21 du C.c.Q., peut réaliser l'évaluation des projets de recherche qui sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de ces participants. Comme le CER de l'UQO n'est pas un CER compétent désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et que le processus de désignation de tout nouveau CER compétent est interrompu pour une période indéterminée, il est ainsi suggéré, à l'article 6.2 de la Politique, de déléguer au CER de l'UQO le pouvoir de mandater un comité d'éthique compétent externe pour l'évaluation de projet de recherche visé par ledit article 21.

Suite à une préoccupation soulevée en matière de santé et de sécurité dans la recherche par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2013, il est également suggéré que le CER de l'UQO soit habilité à exiger, lorsqu'il le juge à propos, un avis ou une approbation d'une instance compétente en cette matière et désignée par le conseil d'administration. Cette démarche permettra d'accroître et de renforcer la sécurité des participants à l'étude, mais également des chercheurs, des cochercheurs et de toute personne impliquée. Au besoin, le CER s'adjoindra les services d'un spécialiste du Département des relations industrielles.

Des modifications aux modalités de suivi continu des projets de recherche sont aussi proposées et font suite aux préoccupations émises par le conseil d'administration, le 18 juin 2013, suite à la présentation du rapport d'activités 2011-2012 du CER de l'UQO et aux explications de son président, monsieur André Durivage, quant aux dossiers en souffrance pour lesquels aucun suivi n'est effectué par les chercheurs, malgré les rappels effectués par le secrétariat du CER. Le conseil a notamment demandé à ce qu'une date butoir soit déterminée afin que ces dossiers soient fermés si les suivis exigés ne sont pas donnés. Le suivi continu constitue par ailleurs une exigence des trois organismes subventionnaires fédéraux de recherche, comme indiqué dans l'Énoncé de politique des trois Conseils – Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2).

Le CER recommande qu'un délai maximal de 60 jours, à partir de la date d'échéance, soit accordé aux chercheurs pour effectuer le suivi de leur projet de recherche, soit par une demande de renouvellement ou le dépôt de leur rapport final, sans quoi leur dossier sera automatiquement fermé et une nouvelle demande de certificat complète devra être effectuée pour pouvoir poursuivre ce projet.

Le secrétariat du CER effectuera préalablement deux rappels, soit un rappel de la date d'échéance du certificat d'éthique 30 jours avant ladite date, et un second le jour même de la date d'échéance pour aviser le chercheur qu'un délai supplémentaire de 60 jours lui est accordé pour effectuer le suivi. Un troisième avis sera envoyé aux chercheurs qui n'auront pas assuré le suivi demandé afin de les informer de la fermeture de leur dossier.

Le CER propose également qu'un délai soit imposé aux chercheurs qui doivent répondre à une lettre de commentaires du CER. Ainsi, la lettre accompagnant ces commentaires et acheminée aux chercheurs précisera dorénavant qu'un délai de 12 mois leur est accordé pour lui donner suite. Si aucune réponse n'est reçue après ce délai, leur dossier sera fermé et une nouvelle demande de certificat devra être faite. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a approuvé, en mars 2013, les procédures établies par les membres du CER.

Les membres du CER recommandent enfin d'inclure à la Politique la mention selon laquelle le CER peut exiger une attestation écrite de la valeur scientifique pour les projets comportant un risque supérieur à minimal, notamment dans les cas des projets de recherche qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs ou par un organisme subventionnaire. L'EPTC2, à l'instar du suivi continu, stipule qu'il importe que la recherche avec des êtres humains satisfasse à des critères scientifiques et éthiques rigoureux qui respectent et protègent les participants.

Un projet de modification à la Politique, intégrant ces nouvelles dispositions, a été élaboré par les membres du CER et est soumis à l'approbation de conseil d'administration. Ces modifications, si approuvées, entreraient en vigueur à compter du 29 avril 2014.

La commission des études a formulé un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la Politique lors de sa réunion du 10 avril 2014.

*Monsieur André Durivage quitte la réunion.*

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5662 concernant des modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **4.2 Recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline**

*Le doyen des études, monsieur Marc Landry, est présent pour le traitement de ce point. L'étudiant ainsi qu'un représentant de l'Association générale des étudiants, monsieur Xavier Blais, sont également présents.*

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

*Monsieur Landry, l'étudiant et le représentant de l'AGE quittent la réunion.*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5663 confidentielle concernant la recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline; laquelle est conservée sous la garde du secrétaire général.

### **5.- Affaires administratives et financières**

*La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, est présente pour le traitement des points 5.1 à 5.4.*

#### **5.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015**

*Le directeur des communications et du recrutement, Monsieur Gilles Mailloux, est présent pour le traitement du présent point. La présidente explique que sa présence à la présentation du budget a pour but de favoriser une communication optimale entre l'UQO et les communautés interne et externe.*

Le recteur relate l'historique de la croissance de l'Université.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources présente le budget du fonds de fonctionnement. Le document intitulé *Présentation du budget 2014-2015 au conseil d'administration de l'UQO* est distribué aux membres en séance.

### **I ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le 9 décembre 2013, le conseil d'administration adoptait les orientations budgétaires suivantes (372-CA-5633) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2014-2015 :

- Viser l'équilibre budgétaire;
- Poursuivre la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais notamment par l'accélération et le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;

- Soutenir le développement de l'UQO par une meilleure répartition des ressources en appui à la mission de l'Institution;
- Encourager et supporter des initiatives de recherche visant l'obtention d'un financement externe pour la préparation du budget de fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2014-2015
- Appuyer le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création d'un Pavillon des arts;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir le démarrage des activités de formation continue du pôle Paul Gérin-Lajoie;
- Soutenir la croissance de l'effectif étudiant par des activités de recrutement ciblées.

## II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2014-2015 a débuté par l'adoption des orientations budgétaires au conseil d'administration le 9 décembre 2013. Par la suite, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a transmis un courriel, daté du 19 décembre, invitant les directeurs et directrices de départements et de modules à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Les demandes retenues ont été soumises au comité de budget par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Puis, le 16 janvier, le vice-recteur à l'administration et aux ressources a adressé un courriel aux cadres les informant des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration et les invitant à formuler leurs demandes budgétaires en leur précisant qu'outre les demandes reliées aux orientations budgétaires, toute demande budgétaire supplémentaire devrait être en lien avec les coûts de systèmes, la croissance de l'effectif étudiant, les projets déjà engagés ou l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives. Il les invitait également à formuler leurs demandes de personnel. Toutes les demandes devaient être soumises au plus tard le 5 février 2014. Les cadres supérieurs se sont chargés d'examiner les demandes budgétaires 2014-2015 pour chacun des secteurs sous leur responsabilité, y compris pour les départements et les modules.

Les 5, 6 et 7 mars, les membres du comité du budget, soit le comité de régie accompagné de la directrice et d'une professionnelle du Service des finances, ont passé en revue les budgets de tous les services, modules et départements de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), tant pour les revenus que pour les dépenses, afin de prendre les décisions menant à l'établissement du budget de fonctionnement. Les membres de la régie ont également fait l'analyse des demandes de personnel, à la suite d'une présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines.

## III TABLEAU SOMMAIRE

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2014-2015 ainsi que les données comparatives afférentes :

	<b>Budget révisé 2013-2014</b>	<b>Budget proposé 2014-2015</b>	<b>Écart</b>
	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>
Produits	75 625,8 \$	79 366,5 \$	3 740,7 \$
Charges	76 190,6	79 925,2	3 734,6
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>( 564,8 \$)</b>	<b>( 558,7 \$)</b>	<b>6,1 \$</b>

#### IV FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des faits saillants du budget proposé :

##### 1. Règles budgétaires

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) annonce un réinvestissement dans les universités. Le projet de convention spécifique soumis à l'UQO évoque un financement pouvant atteindre 2 313 000 \$. Toutefois, au point de vue budgétaire, cela réduit le financement dont l'UQO dispose pour son fonctionnement. Tout d'abord, l'enveloppe pour la philanthropie n'est pas un nouveau financement, il s'agit de l'enveloppe qui se nommait auparavant, « Placements Université ». Cette enveloppe ne procure donc pas un nouveau financement et elle a été exclue de l'analyse. De plus, une enveloppe de 411 900 \$ est allouée pour la résorption du déficit. Toutefois, même si celle-ci doit être considérée dans les revenus de l'UQO, elle ne peut pas être utilisée et elle doit plutôt servir à réaliser un surplus qui devra être affecté au solde de fonds. De ce fait, aux fins du résultat reconnu pour l'octroi de la subvention conditionnelle, cette somme sera exclue du résultat de fin d'exercice. Pour cette raison, elle a été présentée dans les revenus, puis retirée. Par ailleurs, considérant les enveloppes du réinvestissement stratégique, le MESRST annule le financement qu'il avait octroyé en compensation pour l'annulation de la hausse des droits de scolarité. Bref, l'impact net du réinvestissement stratégique sur les enveloppes budgétaires de l'UQO est une réduction de 30 200 \$. Il est à noter que le budget comporte toutes les sommes requises afin de permettre de respecter les engagements de l'UQO prévus au projet de convention spécifique de réinvestissement 2014-2015.

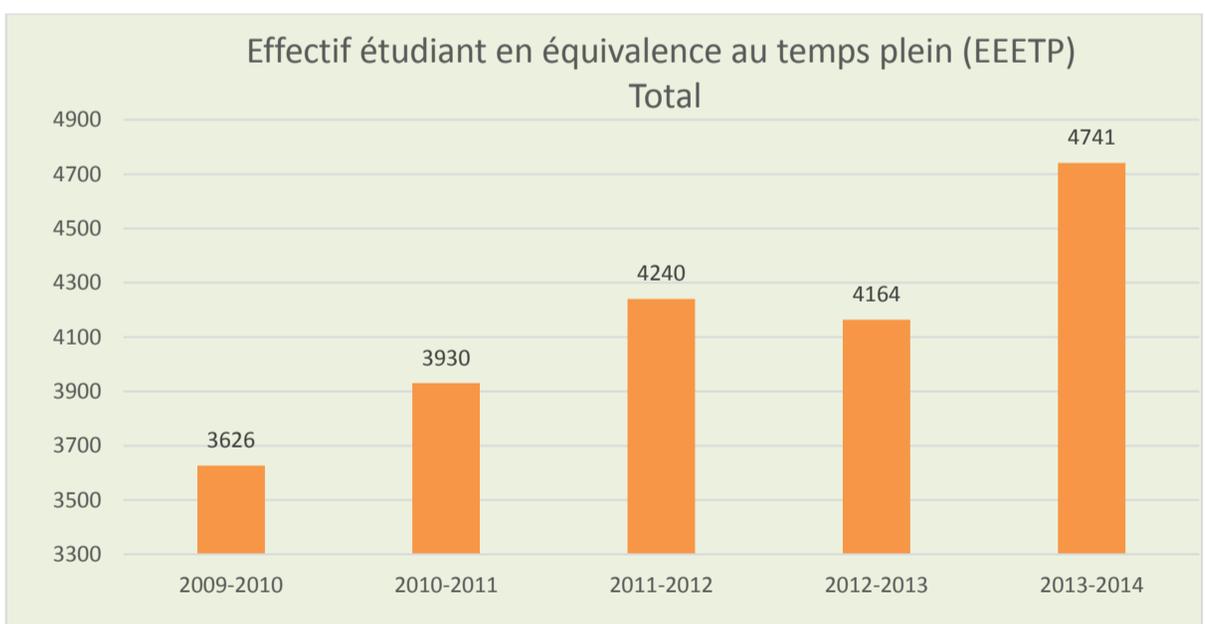
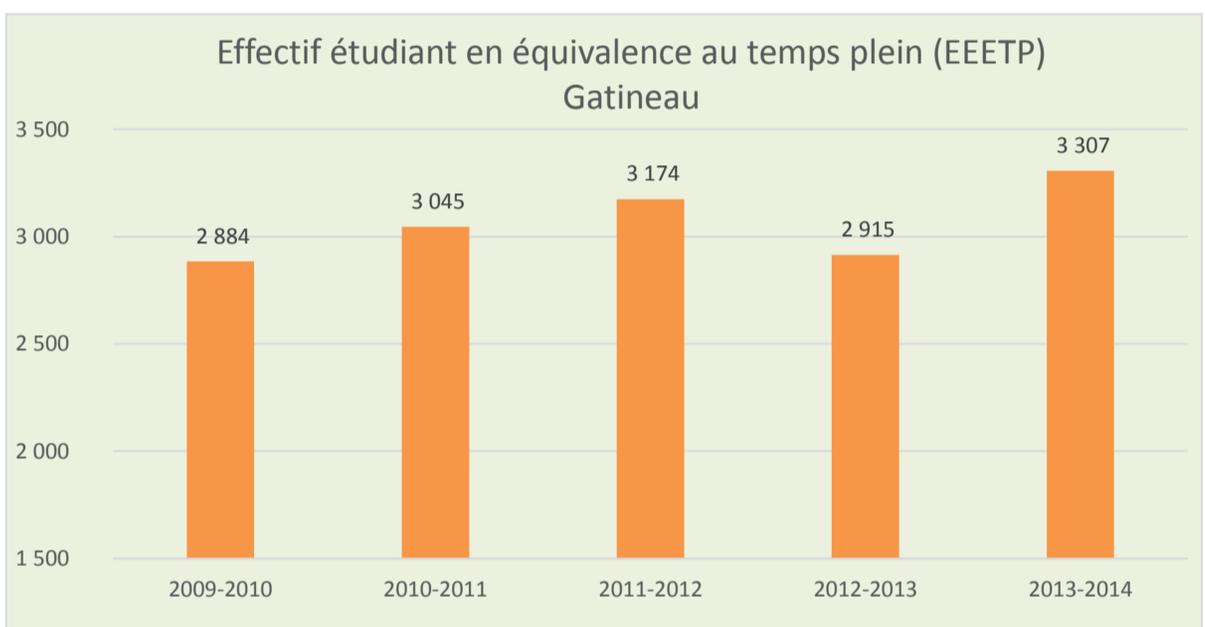
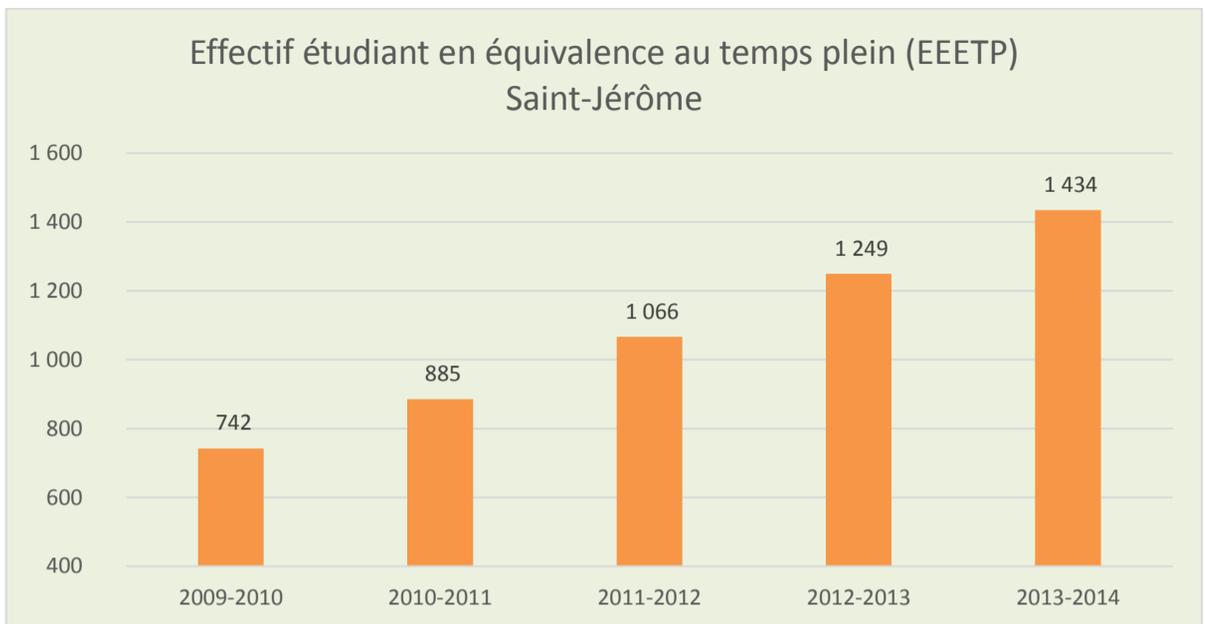
Par ailleurs, le MESRST annonce qu'il maintiendra les coupures attribuables à la Loi 100 et la compression relative à l'effort budgétaire imposée il y a deux ans. Ainsi, c'est une réduction permanente de 2 023 600 \$ qui est imputée au financement de l'UQO, pour un impact net de 2 053 800 \$ sur la subvention de l'année courante.

Le siège social de l'UQ a aussi obtenu des informations voulant que le financement des chantiers 1 et 2, pour des programmes visant à favoriser le recrutement et la rétention de professeurs en génie et en administration, qui devait prendre fin en 2012-2013 et qui a été reconduit en 2013-2014, soit maintenu pour l'année 2014-2015. Pour l'UQO, cela représente une somme de 290 900 \$ et elle est incluse au budget proposé.

##### 2. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2014-2015 est de 5 032 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une hausse de 6,14 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2013-2014 (4 741 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2013-2014 (4 689 EEETP), on obtient plutôt une hausse estimée à 7,3 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque l'effectif étudiant est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant. Les tableaux suivants montrent l'évolution de l'effectif étudiant.

### Évolution de l'effectif étudiant



### Subvention

Le tableau ci-dessous résume les sources de variation de la subvention :

### Sources de variation de la subvention

Hausse de clientèle	2 030 700 \$
Indexation pour les coûts de système	492 900
Récupération des forfaitaires	387 500
Frais indirects - recherche subventionnée	184 700
Convention de réinvestissement 2014-2015	(30 200 )
Autres	(5 800 )
<b>Variation nette</b>	<b><u>3 059 800 \$</u></b>

La variation de la subvention est principalement attribuable à la hausse de l'effectif étudiant qui procure un financement additionnel de 2 030 700 \$.

Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2014-2015, est de l'ordre de 492 900 \$ et elle est inférieure au montant versé en salaire à certaines catégories d'employés en vertu de la *Politique salariale du Gouvernement (PSG)*.

De plus, les récupérations des montants forfaitaires exigés des étudiants non résidents du Québec et des étudiants étrangers sont en diminution de 387 500 \$, ce qui procure un revenu additionnel d'un montant équivalent, dans l'allocation initiale. Cette réduction est attribuable à la variation de ces clientèles dans l'année 2012-2013 comparativement à celles de l'année 2011-2012.

Également, le financement des frais indirects reliés à la recherche subventionnée est en hausse de 184 700 \$.

Finalement, la réduction nette du financement de 30 200 \$, attribuable à la convention de réinvestissement 2014-2015 et divers autres ajustements totalisant une réduction de 5 800 \$, produit une hausse globale nette de la subvention de 3 059 800 \$.

### 3. Taux de pondération

Aux fins de financement de l'enveloppe « Enseignement », le ministère pondère les étudiants en équivalence au temps plein (EETP), selon le cycle d'études et selon les familles de programmes d'études. En fonction des formations offertes, le taux de pondération prévu est de 1,65 comparativement à 1,635 au budget révisé. Cela a pour effet d'augmenter le financement relatif à l'effectif étudiant de 275 500 \$.

### 4. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte d'une indexation de 1,63 \$ du crédit, annoncée par le gouvernement du Québec, applicable à partir du trimestre d'automne 2014. Cette hausse génère une prévision de revenus additionnels de 249 300 \$. En considérant également la hausse de l'effectif étudiant, les droits de scolarité procurent des revenus supplémentaires totalisant 920 200 \$.

### 5. Autres revenus

Les autres revenus prennent en compte la hausse de tarifs pour les frais institutionnels obligatoires (FIO), adoptée par le comité exécutif (résolution 371-CX-1641). Par ailleurs, quelques éléments affectent les autres revenus de façon plus significative. Tout d'abord, les baux de certains locataires corporatifs ou institutionnels qui venaient à échéance en 2013-2014, entraînent une prévision à la baisse des revenus de loyer. De plus, l'entente avec la ville de Gatineau relativement au développement de nouveaux programmes prenait également fin en 2013-2014. L'UQO est actuellement en négociations avec les représentants de la ville, à ce sujet. Le budget 2014-2015 ne prévoit pas ce montant comme revenu.

## 6. Plan des effectifs

Le plan des effectifs prévoit l'ajout de plusieurs postes. Outre l'ajout des treize postes de professeurs, plusieurs nouveaux postes ont aussi été ajoutés au plan des effectifs augmentant ainsi les salaires de différents groupes (professionnel, technique, bureau et direction).

À la demande du vice-recteur à l'administration et aux ressources, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expose aux membres, en séance, la restructuration envisagée au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, soit la création de deux nouvelles fonctions, un poste de direction des Services aux étudiants à Gatineau ainsi qu'un poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme. Il précise que ces postes devraient être effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## 7. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont les hausses prévues par les conventions collectives et les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les déagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette, d'environ 3 795 600 \$, est composée des éléments suivants :

- hausse de 1 635 900 \$ attribuable à la création de nouveaux postes de professeurs ainsi qu'à l'intégration au fonds de fonctionnement de certains salaires de professeurs de l'ISFORT prévus antérieurement au fonds avec restriction;
- hausse de 1 430 000 \$ attribuable à la création de nouveaux postes au plan des effectifs, autres que les postes de professeurs. Il est à noter que cette hausse budgétaire au niveau du plan des effectifs se traduit par une baisse des montants accordés en masse salariale surnuméraire puisque dans plusieurs cas, l'Université transforme en poste régulier des fonctions jusqu'à maintenant occupées par du personnel surnuméraire;
- hausse de 280 100 \$ attribuable aux chargés de cours et aux cours en appoint;
- hausse de 1 247 600 \$ attribuable aux augmentations salariales du plan des effectifs (incluant un montant de 719 300 \$ pour les professeurs et un montant de 528 300 \$ pour les autres employés);
- baisse de 50 000 \$ suite à l'augmentation de l'économie anticipée sur la masse salariale, qui passe de 2 700 000 \$ à 2 750 000 \$;
- hausse de 115 300 \$ en salaires auxiliaires (incluant les salaires étudiants aux modules, départements et services);
- baisse de 507 300 \$ attribuable aux variations des salaires surnuméraires. En effet, malgré l'attribution de nouveaux montants pour l'année 2014-2015, la masse salariale surnuméraire subit malgré tout une diminution nette. Cette diminution découle du fait que plusieurs montants attribués en 2013-2014 en masse salariale surnuméraire ont été transformés en postes permanents au plan des effectifs en 2014-2015;
- baisse de 356 000 \$ attribuable aux autres variations salariales, incluant notamment une baisse de 110 800 \$ pour la prévision des départs à la retraite.

## 8. Autres dépenses

Plusieurs montants ont été attribués au budget 2014-2015 afin de soutenir le développement des activités de l'Université sur les divers campus. Il s'agit notamment de montants pour l'achat de volumes, périodiques et ressources électroniques pour les bibliothèques, de la hausse du budget pour les fonds internes de recherche et de création (FIRC), de l'augmentation des bourses pour les étudiants des cycles supérieurs, d'ajout d'équipement multimédia à Saint-Jérôme et à Gatineau et de sommes pour soutenir l'internationalisation et le pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Une provision a également été prévue pour couvrir l'augmentation des tarifs reliée à la mise à jour de la politique de frais de voyage.

## 9. Charges par fonction

Le tableau des charges par fonction pour le budget 2014-2015 présenté à la section V démontre que l'augmentation des dépenses totales pour l'UQO s'élève à 7,8 % par rapport au budget initial 2013-2014 et à 4,9 % par rapport au budget révisé. L'augmentation des dépenses pour les fonctions enseignement et recherche s'élève à 7,0 % par rapport au budget initial 2013-2014 et à 6,3 % par rapport au budget révisé, en tenant compte de l'ajustement comparatif du budget 2013-2014 pour les reclassements de fonctions.

## 10. Provision pour économies salariales

La provision pour économies salariales a été évaluée à 2 750 000 \$, ce qui représente une hausse de 50 000 \$ comparativement au budget révisé 2013-2014 et une hausse de 750 000 \$ par rapport au budget initial de l'an dernier. Même s'il n'est pas possible de présumer, au budget initial, que tous les éléments générant une économie se reproduiront, les économies observées au cours des dernières années et les nombreux postes créés en 2014-2015 permettent de prévoir des économies plus importantes dès le budget initial.

## 11. Provision pour économies sur les autres dépenses

La provision pour économies sur les autres dépenses a été maintenue au même montant qu'au budget révisé, soit 585 000 \$.

## 12. Provision pour variation des banques de vacances et de temps supplémentaire

Une provision de 220 000 \$ a été prévue au budget pour la variation des banques de vacances et de temps supplémentaire. Bien que le ministère se soit engagé envers les universités à exclure l'impact des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux fins de l'octroi de la subvention conditionnelle, lors de l'implantation de la réforme comptable, celui-ci a modifié les règles budgétaires et considère maintenant cette dépense lors de son analyse des résultats de l'exercice qui mène à l'octroi de cette subvention.

## 13. Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

L'Université du Québec en Outaouais s'est vu octroyer une subvention particulière pouvant atteindre 6 089 530 \$ d'ici l'année 2016-2017 pour le démarrage et le fonctionnement d'un nouveau secteur disciplinaire et d'une unité de recherche en sciences naturelles. La portion de cette subvention prévue pour l'année 2014-2015, s'élevant à un montant de 1 101 100 \$, répond aux critères des subventions avec restrictions et sera, par conséquent, comptabilisée au fonds avec restrictions. Ceci permettra, entre autres, le report du montant de subvention non utilisé à une année donnée aux exercices financiers futurs. Ce montant de subvention et le montant équivalent des dépenses ne sont donc pas inclus dans les tableaux du budget de fonctionnement. Toutefois, en 2014-2015, des activités de formation auront lieu. De ce fait, des revenus estimés à 321 000 \$ seront générés par l'effectif étudiant du Département des sciences naturelles. Ainsi, le budget du fonds de fonctionnement inclut des dépenses équivalentes aux revenus prévus pour ces étudiants et le reste du budget est imputé à la subvention de démarrage du fonds avec restrictions. Le tableau détaillant le budget de fonctionnement du Département des sciences naturelles et de l'ISFORT, prévu au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions a été mis à la disposition des membres.

## 14. Modifications aux règlements généraux de l'Université du Québec

L'Université du Québec a apporté des modifications à ses règlements généraux quant à l'adoption des budgets de ses constituantes. Ainsi, en vertu des modifications apportées à l'article 2.1.3, paragraphe e, du règlement général 5, ainsi qu'à l'article 7.3 du règlement général 7 de l'Université du Québec, publiées dans la Gazette officielle du Québec le 18 janvier 2014, les budgets des constituantes ne sont plus approuvés par l'Assemblée des gouverneurs. En effet, la nouvelle réglementation prévoit que l'Assemblée des gouverneurs n'approuve maintenant que le budget initial consolidé.

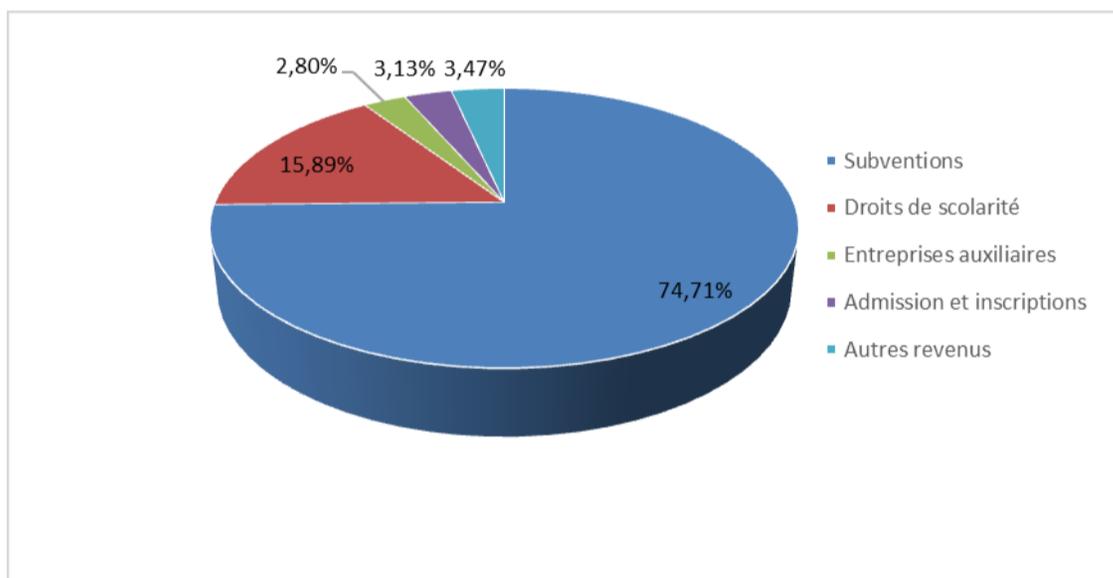
## V TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires.

### Prévisions budgétaires 2014-2015 – Sommaire des produits

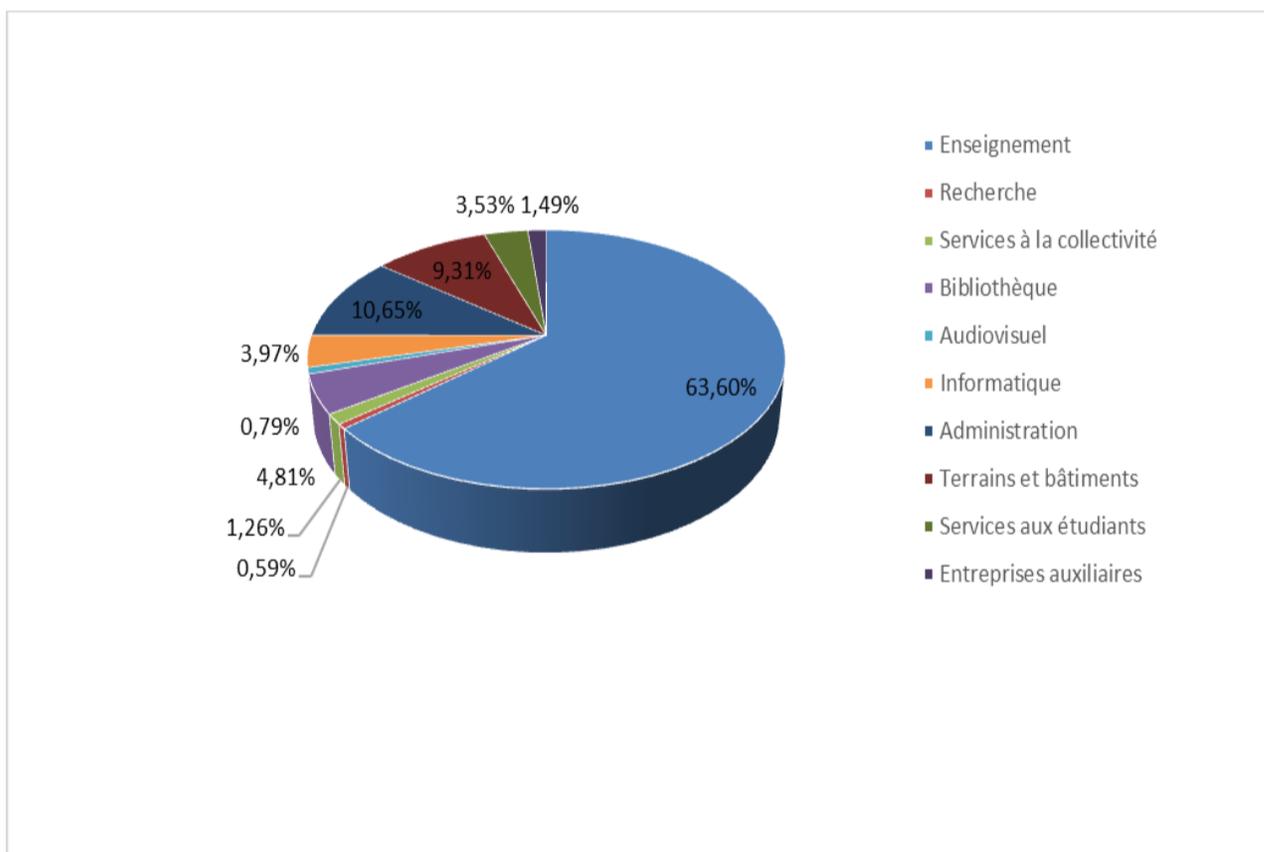
Produits	Budget initial 2014-2015
	(\$=000)
Subventions	59 298,2 \$
Droits de scolarité	12 609,3
Entreprises auxiliaires	2 221,4
Admission et inscriptions	2 480,5
Autres revenus	2 757,1
<b>Total - Produits</b>	<b>79 366,5 \$</b>

### Budget proposé 2014-2015 – Produits



V TABLEAUX ET GRAPHIQUES (suite)**Prévisions budgétaires 2014-2015 – Charges par fonction**

Fonctions	Total budget proposé 2014-15 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	40 443,8 \$	7 734,8 \$	2 653,6 \$	50 832,2 \$
Recherche	244,0	32,0	194,1	470,1 \$
Services à la collectivité	691,2	141,4	170,9	1 003,5 \$
Bibliothèque	2 135,1	468,3	1 243,4	3 846,8 \$
Audiovisuel	411,9	93,6	129,1	634,6 \$
Informatique	1 355,5	296,2	1 525,0	3 176,7 \$
Administration	5 051,3	1 154,6	2 303,6	8 509,5 \$
Terrains et bâtiments	970,0	220,3	6 251,0	7 441,3 \$
Services aux étudiants	1 151,4	252,3	1 416,4	2 820,1 \$
Entreprises auxiliaires	-	-	1 190,4	1 190,4 \$
<b>Total</b>	<b>52 454,2 \$</b>	<b>10 393,5 \$</b>	<b>17 077,5 \$</b>	<b>79 925,2 \$</b>

**Budget proposé - 2014-2015 - Charges par fonction**

Plusieurs membres expriment leur satisfaction à l'égard du budget présenté et l'un d'eux est d'avis qu'il sera important que l'Université mette en place les ressources nécessaires dès la confirmation des effectifs étudiants, et ce, dans le but de bien servir les étudiants. Un membre fait par ailleurs observer que les sommes allouées aux services aux étudiants sont inférieures à celles allouées aux services informatiques. Un membre demande à ce qu'un budget plus détaillé, notamment par centre de responsabilités, soit présenté à l'avenir.

Un membre demande quant à lui à connaître le niveau de confort de la direction face à la création de nouveaux postes dans le contexte présent où des coupures ont été annoncées par le gouvernement. Le recteur indique que d'autres établissements de taille comparable à l'UQO connaissent une augmentation significative des demandes d'admission et que l'UQO a davantage à profiter de sa croissance importante. La croissance démographique de l'Outaouais et des Laurentides permettent notamment à l'UQO d'augmenter ses effectifs avec confiance. Il souligne par ailleurs que les mesures budgétaires plus restrictives auxquelles le membre fait référence concernent les budgets provinciaux et que, dans les faits, l'Outaouais devrait être peu affectée. L'offre de cours à Sainte-Thérèse et la possibilité d'occuper des locaux municipaux voisins du campus de Saint-Jérôme dans le cadre de l'éventuelle construction d'un futur hôtel de ville annoncé par le maire de Saint-Jérôme permettent également d'envisager l'augmentation des effectifs avec optimisme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que l'Université veut développer davantage les programmes de deuxième et troisième cycles et mettre sur pied de nouveaux programmes notamment en sciences de la santé et en sciences naturelles. La présidente souligne pour sa part les propos du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Yves Bolduc, qui a dit vouloir donner statut particulier à l'Outaouais pour l'éducation.

À un membre qui souhaite savoir si les mesures prises en 2013 pour faire face aux coupures de 2012 sont maintenues, le recteur répond qu'il s'agissait de mesures non récurrentes. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que la situation budgétaire positive actuelle résulte des choix faits en 2013 de ne pas étaler la dette.

*Monsieur Gilles Mailloux quitte la réunion.*

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5664 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015; laquelle résolution est jointe en appendice.

## **Le point 7.24 est discuté à ce moment de la réunion.**

### **5.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2014-2015**

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2014-2015, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2014-2015 et les modifications apportées à celui-ci.

#### **Postes de professeur :**

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2014-2015 et l'adoption de la résolution 372-CA-5635 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2014-2015, ainsi que la modification de la répartition des postes 2013-2014 et 2014-2015 adoptée par la résolution 373-CA-5655, le nombre total de postes de professeur est fixé à 231, n'incluant pas cinq (5) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles financés par le budget ISFORT.

**Postes « Autres catégories de personnel » :**

La création de vingt (20) postes, l'abolition de 0,8 poste et la modification de rattachement de seize (16) postes se répartissent comme suit :

**Au 1<sup>er</sup> mai 2014 :**

- 1- Création d'un (1) poste professionnel non-syndiqué de conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
- 2- Création d'un (1) poste professionnel non-syndiqué de conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;
- 3- Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau;
- 4- Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de recherche au Décanat des études à Gatineau;
- 5- Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;
- 6- Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche à Gatineau;
- 7- Création d'un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – orthopédagogue au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;
- 8- Création d'un (1) poste de technicienne ou technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
- 9- Création d'un (1) poste de technicienne ou technicien en archives au Secrétariat général à Gatineau;
- 10- Création d'un (1) poste bureau de commis senior aux études de cycles supérieurs au Département des sciences infirmières et de préposée aux affaires modulaires au Module des relations industrielles sous la responsabilité du Module des relations industrielles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
- 11- Création d'un (1) poste bureau de commis senior – analyse des dossiers au Module des sciences sociales et au Module de la psychoéducation sous la responsabilité du Module de psychoéducation à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
- 12- Création d'un (1) poste aide-technique de préposée ou préposé à l'audiovisuel et au soutien aux technologies au Service des technologies de l'information à Gatineau;
- 13- Modification du rattachement de deux (2) postes professionnels de coordonnatrice ou coordonnateur de stage du Décanat de la formation continue et des partenariats à Gatineau au Décanat des études à Gatineau;
- 14- Modification du rattachement du poste de préposée ou préposé aux affaires modulaires du Module des sciences de l'administration à Gatineau (0,3), du Module des sciences comptables à Gatineau (0,4) et du Module des relations industrielles à Gatineau (0,3) au Module des sciences de l'administration à Gatineau et au Module des sciences comptables à Gatineau sous la responsabilité du Module des sciences de l'administration (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);
- 15- Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de stage au Module des

sciences de la santé au campus Saint-Jérôme;

- 16- Création d'un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – orthopédagogue à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;
- 17- Création d'un (1) poste bureau de commis senior analyse des dossiers et de commis senior aux études de cycles supérieurs à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2014**

- 18- Création d'un (1) poste-cadre de directrice ou directeur des Services aux étudiants à Gatineau;
- 19- Création d'un (1) poste bureau de secrétaire de direction aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 20- Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – orthopédagogue du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 21- Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel d'animatrice ou d'animateur d'activités étudiantes du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 22- Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel de conseillère ou de conseiller d'orientation professionnelle du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 23- Modification du rattachement de deux (2) postes professionnels de conseillère ou de conseiller en aide financière du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 24- Modification du rattachement d'un (1) poste bureau de commis senior à l'aide financière au logement du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 25- Modification du rattachement d'un (1) poste bureau de commis senior au service à l'emploi du Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau aux Services aux étudiants à Gatineau;
- 26- Création d'un (1) poste-cadre de vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme;
- 27- Création d'un (1) poste bureau de secrétaire de direction aux Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;
- 28- Création d'un (1) poste bureau de commis aux ressources informationnelles au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme;
- 29- Abolition de 0,8 poste bureau de commis aux ressources informationnelles au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme;
- 30- Modification du rattachement d'un (1) poste cadre de directeur ou directrice de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;
- 31- Modification du rattachement d'un (1) poste cadre de directeur adjoint ou directrice adjointe de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services aux étudiants au campus Saint-Jérôme;

- 32- Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel d'animatrice ou d'animateur d'activités étudiantes de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services aux étudiants au campus Saint-Jérôme;
- 33- Modification du rattachement d'un (1) poste professionnel de spécialiste en sciences de l'éducation – orthopédagogue de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services aux étudiants au campus Saint-Jérôme;
- 34- Modification du rattachement d'un (1) poste bureau d'agente ou d'agent d'administration de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services aux étudiants au campus Saint-Jérôme;
- 35- Modification du rattachement d'un (1) poste bureau de préposée ou préposé au service à la clientèle de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme aux Services aux étudiants au campus Saint-Jérôme.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources conclut sa présentation en indiquant que la dualité d'un poste de commis aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme pourrait nécessiter que des modifications soient apportées au présent plan des effectifs. Si tel était le cas, ce dernier serait présenté à nouveau au conseil pour approbation.

Le vice-recteur précise également, à l'intention d'un observateur qui se questionne sur les nouveaux postes créés mais dotés seulement le 1<sup>er</sup> septembre, que les deux nouveaux postes du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, le poste commis ci-haut mentionné et certains postes dont les rattachements doivent être clarifiés, sont concernés par cette particularité. Une étude des informations reçues récemment et une analyse fine des ressources doivent être faites. Il souligne que tous les efforts sont déployés pour répondre aux besoins des différentes unités académiques et administratives des campus de l'UQO.

Un membre suggère de retirer les mots « pour les Laurentides » du libellé du poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme. Le recteur indique que cette modification ne peut se faire puisque l'appellation a déjà été adoptée.

Des discussions mettent en lumière la situation parfois précaire de certains modules qui reposent uniquement sur une seule personne pour effectuer certaines tâches essentielles à leur fonctionnement. L'on convient qu'il est impératif de prévoir un mécanisme de remplacement du personnel absent plus rapide que le délai de carence de deux semaines qui prévaut actuellement.

Le recteur rend compte du travail minutieux du comité budget et le soin qu'il accorde à répondre aux besoins exprimés par les unités et à composer avec la réalité des effectifs. Il s'agit de données très vastes et très hétérogènes. Il fait observer que des choix doivent être faits et que le plan des effectifs est à l'image des moyens de l'Université.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à la majorité (pour : 10 – contre : 1) d'adopter la résolution 375-CA-5665 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2014-2015; laquelle résolution est jointe en appendice. Un membre ayant voté contre, madame Louise Briand, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

### **5.3 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MESRST. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2011-2016.

Le 13 mars 2014, l'Université a obtenu une estimation de ses enveloppes budgétaires en immobilisations par le MESRST. Pour 2014-2015, ces enveloppes budgétaires sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	414 000 \$
• Enveloppe de rénovation et de rattrapage	1 653 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>598 000 \$</u>
	<b>2 665 000 \$</b>
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<b>2 959 000 \$</b>

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université.

Pour 2014-2015, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université pour la réalisation des projets en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	275 000 \$
• Enveloppe de rénovation et de rattrapage	1 075 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>850 000 \$</u>
	<b>2 200 000 \$</b>
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	<b>2 494 000 \$</b>

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5666 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances et de l'Économie n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Pour l'année 2013-2014, les emprunts temporaires autorisés étaient de 31 M\$. Le solde qui sera utilisé à la fin avril 2013 est estimé à 19,7 M\$ ce qui correspond au montant maximum utilisé au cours de l'année financière. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est attribuable à de nombreuses causes dont le devancement du versement de subventions importantes par le MESRST, des subventions versées à des montants supérieurs à ceux estimés. À ces éléments s'ajoutent un excédent important des sommes reçues pour le financement des projets du fonds avec restriction sur les déboursés effectués, le déficit prévu au budget initial qui ne sera pas réalisé atteint, le report des projets d'immobilisations, etc.

Le financement temporaire du projet de construction à l'ISFORT et le fait que la subvention conditionnelle, la subvention pour compenser l'annulation de la hausse des droits de scolarité, la subvention pour « Placement Université » et la subvention de réinvestissement ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier, contribuent à maintenir nos besoins de liquidités. Considérant que le ministère annonce déjà un possible retard de la production des calculs définitifs, ce qui contribuerait à retarder le versement de ces subventions, les prévisions de recettes ont été retardées par prudence, afin d'assurer à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) de disposer des fonds requis pour ses opérations, advenant une telle situation.

Par ailleurs, la forte hausse de clientèle connue en 2013-2014, pour laquelle l'Université est toujours en attente du financement, ainsi que celle anticipée en 2014-2015 créent également un important besoin de liquidités. Comme il est impossible de prévoir le versement des acomptes par le ministère, le budget de caisse a à nouveau été préparé avec prudence, ce qui pourrait causer un écart important entre les besoins de liquidité estimés et les besoins réels, advenant que le MESRST effectue des acomptes importants.

Le service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 28 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources remercie chaleureusement madame Lise Legault. Cette dernière quitte la réunion.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5667 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015; laquelle résolution est jointe en appendice.

### **5.5 Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, un programme de réfection des toitures des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault a été mis en place. Ce programme a débuté à l'été 2009 et en est à sa dernière phase. En planification des travaux d'été 2014, l'Université a mandaté la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en toitures pour la réfection de la toiture du secteur E au pavillon Alexandre Taché et la toiture du secteur C au pavillon Lucien-Brault.

Le financement du projet de réfection des toitures est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le MESRST.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 6 mars 2014 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 19 mars 2014.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2014. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse de la conformité des soumissions a été effectuée par la firme d'architectes Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5668 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

### **5.6 Octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché**

Le document indiquant le résultat de l'analyse d'appel d'offres et la recommandation du nom de l'adjudicataire est déposé en séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que lors de sa réunion du 24 février 2014, le conseil d'administration, résolution 373-CA-5656, autorisait l'UQO à procéder à l'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché afin de procurer un accès routier au pavillon Alexandre-Taché et au terrain de soccer.

Les firmes Plania, Dessau et WSP ont été mandatées pour préparer les plans et devis afin d'obtenir des propositions de la part d'entreprises spécialisées en vue de l'aménagement de l'entrée à l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph et du chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 27 mars 2014 en conformité avec les exigences règlementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 15 avril 2014.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014. La conformité des propositions a été déterminée par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Les documents d'appel d'offres prévoyaient l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Un membre fait remarquer que selon des informations disponibles sur le Web, la Ville de Gatineau aurait éprouvé des problèmes avec l'entreprise proposée, Construction Edelweiss inc. Il se dit inquiet et s'enquiert de la réputation de cette dernière.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'il ne disposait pas de cette information et que ce dossier sera traité avec la plus grande prudence. Il mentionne par ailleurs que le nouveau Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) permettra dorénavant d'identifier rapidement toute entreprise ayant commis une infraction à la Loi sur les contrats des organismes publics.

Un membre suggère de demander aux soumissionnaires, dans les processus d'appels offres, s'ils sont en mauvaise posture financière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5669 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

## **5.7 Modifications à la Politique interne de frais de voyage et de représentation**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que la *Politique interne de frais de voyage et de représentation* n'a pas été revue en profondeur depuis 1996 et la dernière mise à jour a été effectuée en 2006. Or, une nouvelle mise à jour est devenue nécessaire.

Toutefois, cette mise à jour a dû être reportée vu les dispositions du Projet de loi n° 100 : *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* puisque cette loi exige de certains organismes, dont les universités, qu'ils adoptent des mesures réduisant les dépenses de publicité, de formation, de déplacement et autres dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette loi a été adoptée le 12 juin 2010 et certaines dispositions relatives à la réduction des dépenses administratives prennent fin cette année. Or, comme ces dispositions viennent à échéance, l'UQO propose une mise à jour de la Politique ainsi que les allocations y étant rattachées.

De nombreux facteurs ont contribué à la nécessité de revoir cette politique, notamment, la croissance des activités de l'Université, le plus grand nombre de demandes de remboursement et la hausse importante des coûts de transport et d'hébergement. Les taux de remboursement de l'UQO pour le kilométrage et les repas sont les plus faibles du réseau universitaire québécois. Le tableau diptyque présentant l'ancienne et la nouvelle version a fait l'objet d'une consultation menée auprès des syndicats et associations d'employés.

Finalement, il spécifie que toutes les dépenses relatives à un voyage effectué avant le 1<sup>er</sup> mai se verront remboursées selon les taux de l'ancienne politique.

Un membre estime que la notion de « lieu régulier de travail », à l'article 5.5 du projet révisé de la Politique, pourrait donner lieu à des situations aberrantes. Il met également en doute la pertinence de demander que toute demande de remboursement pour un chercheur invité soit contresignée par le directeur de département, comme l'indique la Politique à l'article 11. Selon lui, des dépenses injustifiées pourraient être autorisées. Il demande à ce que cette mention soit retirée du projet de Politique.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'il s'agit d'une responsabilité des directeurs de département de signer ces demandes et d'en approuver le contenu. Le recteur mentionne que cette mention laisse la latitude au doyen ou au directeur de signer pour un maximum d'efficacité. Il ajoute par ailleurs que les organismes subventionnaires laissent cette décision au recteur.

Suite aux discussions, l'on convient de supprimer, à la dernière phrase de l'article 11, les mots « ou par le directeur de département ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5670 concernant l'approbation de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **5.8 Octroi d'un contrat pour le remplacement de la hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, des travaux de remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché sont à effectuer.

La hotte de cuisine de la cafétéria au pavillon Alexandre-Taché doit être modifiée pour répondre aux nouvelles normes du Code du bâtiment et l'unité de ventilation de hotte nécessite d'être remplacée. De plus, les compresseurs de thermopompes des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 qui desservent le secteur B du bâtiment datent de plus de vingt ans et nécessitent d'être remplacés par des compresseurs plus performants et efficaces.

La firme d'ingénieurs WSP a été mandatée pour préparer les plans et devis qui ont servi à solliciter des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment pour effectuer ces travaux.

Le financement du projet de remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le MESRST.

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 mars 2014 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la Loi sur les

contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 19 mars 2014.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 avril 2014. La conformité des propositions a été déterminée par la division des approvisionnements et le Service des terrains et bâtiments de l'Université. Le prix le plus bas était le principal critère de sélection d'un entrepreneur et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Mécanique MAP Inc.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5671 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de l'unité de hotte de cuisine et des compresseurs des unités de ventilation n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

## **6.- Affaires générales et corporatives (suite)**

### **6.1 Information de la présidente**

La présidente fait savoir que le projet révisé de Règlement de régie interne faisant suite à la journée de travail du conseil d'administration du 22 mars dernier est présentement en consultation auprès de la communauté universitaire. Le conseil pourrait être saisi des résultats de cette consultation lors de sa réunion du 16 juin prochain.

Elle souligne l'arrivée du nouveau ministre de l'Éducation, le Dr Yves Bolduc, ainsi que de la nouvelle ministre de la Justice et responsable de l'Outaouais et de la condition féminine, madame Stéphanie Vallée. Elle mentionne également la nomination d'Alexandre Iracà, député de Papineau, à titre d'adjoint parlementaire du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et de Marc Carrière, député de Chapleau, à titre d'adjoint parlementaire des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Une lettre, signée par le recteur et elle-même, a comme à l'habitude été envoyée à toutes ces personnes de même qu'à tous les élus des comtés desservis par l'Université. Elle dit espérer que le gouvernement tiendra compte de la réalité de l'UQO et trouvera des moyens pour l'aider à combler l'iniquité historique et soutenir le développement des programmes.

Elle fait savoir qu'elle a représenté l'Université lors de la cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, le 26 avril dernier, lors de laquelle deux étudiants de l'UQO ont été récompensés, soit Caroline Gauthier, étudiante à la maîtrise en psychoéducation, et Benjamin Lafrenière-Carrier, étudiant au baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines.

En étant à sa dernière réunion à titre de présidente du conseil et bien qu'elle précise qu'elle laissera aux successeurs le soin d'évaluer les réalisations et les décisions du conseil, elle souhaite partager avec les membres les trois réalisations dont elle est la plus fière. Celles-ci sont notamment la création de l'ISFORT, les nombreuses réalisations liées au plan stratégique institutionnel 2009-2014, et ce, malgré les nombreux défis budgétaires, et, enfin, la mise en place d'un cadre de gestion du risque.

Elle remercie chaleureusement les membres de la gestion supérieure pour l'énergie qu'ils déploient pour permettre aux membres de prendre des décisions éclairées sur la base d'une documentation d'une qualité remarquable déposée dans les délais prescrits. Elle remercie également tous les membres et observateurs de l'avoir épaulée et d'avoir dédié de nombreuses heures à la préparation des réunions.

Elle remercie enfin le recteur pour sa vision et sa rigueur dans la gestion interne de l'Université, mais également pour l'enthousiasme qu'il a su créer autour de la cause de l'enseignement supérieur dans notre région. Elle souligne avoir hautement apprécié son

empressement à toujours partager avec elle toute information relative à l'Université et à tenir compte de ses opinions.

## **6.2 Information du recteur**

Le recteur informe les membres que le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI, anciennement la CREPUQ) n'ayant plus de mission de représentation, les recteurs des universités du réseau de l'UQ se sont associés pour envoyer une lettre conjointe au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, le 17 avril dernier, afin de le sensibiliser à l'enseignement supérieur. Une copie de la lettre est déposée en séance. Il souligne que le recteur de l'UQAM, bien qu'en accord avec le contenu de cette dernière, a pour sa part choisi de transmettre sa propre lettre.

Il fait par la suite savoir que le 2 avril dernier, les cinq recteurs des établissements en région ont rencontré le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Gilbert Charland, pour discuter avec lui des défis des régions. Leur sous-financement chronique, mais aussi les répercussions négatives pour les universités des régions engendrées par les frais de scolarité élevés exigés aux étudiants internationaux ont été à l'ordre du jour. Les changements apportés aux frais indirects de recherche, qui défavorisent les universités en régions, ont également été abordés. Monsieur Charland s'est dit très sensible à la cause de l'Outaouais et le recteur est d'avis qu'il constituera un excellent allié.

Enfin, il invite les membres à venir en grand nombre au Gala annuel des distinctions qui se tiendra le jeudi 1<sup>er</sup> mai prochain à la Grande salle de l'UQO où seront remis les prix Bénévole d'honneur, Médaille Gérard-Lesage, Grand diplômé – volet relève et Grand diplômé – volet carrière.

## **6.3 Octroi du titre de « Professeur honoraire » et de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

### **PROFESSEUR HONORAIRE :**

Romaine Malenfant  
Gilles Poirier

### **MEMBRE HONORAIRE :**

Denis Beaudoin  
Ginette Couture  
Francis Desjardins  
Martine Deschênes  
Georges Duchesne  
Sylvie Duguay  
Carmen Gagné  
Francine Paquet  
Sylvie Séguin  
Robert H. Wagner

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

375-CA-5672 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Romaine Malenfant; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5673 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Gilles Poirier; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5674 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Beaudoin; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5675 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Couture; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5676 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Francis Desjardins; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5677 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Martine Deschênes; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5678 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Georges Duchesne; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5679 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Duguay; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5680 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carmen Gagné; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5681 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Paquet; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5682 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université

du Québec en Outaouais à madame Sylvie Séguin; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5683 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Robert H. Wagner; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **6.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix *Employé d'honneur* de l'UQO pour l'année 2014**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, modifiée le 26 septembre 2011 et le 12 décembre 2011, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2014.

De plus, conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- Richard Primeau, technicien de production au Service des technologies de l'information, représentant le personnel de soutien;
- Carolle Moyneur, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, représentant le personnel administratif;
- *Marie-France Therrien, agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, représentant le personnel professionnel;*
- Pierrette Mageau et Jean Frenette, deux retraités parmi les trois groupes d'emploi admissibles.

M<sup>me</sup> Sophie Ouellet, du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 4 décembre 2013 et le 28 mars 2014 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque dans le cadre de la cérémonie annuelle de reconnaissance des employés qui se déroulera le 6 juin prochain.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5684 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2014 (résolution sous embargo jusqu'au 6 juin 2014); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **6.5 Adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires COPIBEC 2014-2017**

Le secrétaire général informe les membres que depuis 2007, une convention de reproduction est en vigueur entre la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et COPIBEC et a été ratifiée par les établissements d'enseignement de niveau universitaire, dont l'UQO. COPIBEC, à titre de société de gestion de droits d'auteur, a pour mission de gérer, au nom des éditeurs et des auteurs qui lui ont confié le mandat, les droits de reproduction de leurs œuvres imprimées et numériques (livres, journaux, périodiques, etc.). COPIBEC est une personne morale à but non lucratif, créée en novembre 1997 par l'Union des écrivains québécois (UNEQ) et l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Les négociations intervenues au printemps 2012 avaient conduit à l'élaboration d'un projet d'entente devant être ratifié par les établissements à l'été 2012. Cependant, le 12 juillet 2012, la Cour suprême rendait une décision portant notamment sur l'utilisation équitable jugée favorable aux établissements d'enseignement. De plus, des amendements ont été apportés à la *Loi sur le droit* d'auteur sanctionnée le 29 juin 2012 reconnaissant explicitement la reproduction numérique et la notion d'exception aux fins d'enseignement. Dans le cadre de ce nouveau contexte législatif et jurisprudentiel, un second Comité de négociation a été mandaté par la CREPUQ afin d'élaborer un nouveau projet d'entente qui s'est conclue par une prolongation jusqu'au 31 mai 2013 avec une baisse du tarif à 21 1 \$ par étudiant équivalent à temps plein (EETP).

La gouvernance de la CREPUQ ayant été modifiée, chaque université doit dorénavant négocier cette entente de reproduction à son échéance. Pour l'UQO, qui avait adhéré à cette entente de prolongation de 17 mois (résolution 367-CA-5529), soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mai 2014, le 31 mai 2014 constitue la date d'échéance de cette entente.

Les secrétaires généraux des universités québécoises, à l'exception de l'Université Laval, ont mandaté un comité de négociation formé d'un représentant de l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université Concordia et du réseau de l'Université du Québec pour discuter avec Copibec. Au terme de deux rencontres, le comité a obtenu une baisse du tarif à 15 \$ par EETP, et ce, pour une durée de trois ans. Cette baisse représente 28 % d'économie si on compare à la tarification précédente de 21 \$ accordée au cours des 17 derniers mois et de 41 % par rapport au tarif de 2012 de 25,50 \$.

Le nouveau projet d'entente plus avantageux pour les universités implique :

- Une tarification de 15 \$ par EETP;
- Une licence pour la reproduction écrite ou numérique allant jusqu'à 15 % d'une œuvre, la licence antérieure étant de 10 %;
- Une convention d'une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 mai 2017;
- Le prix des autorisations particulières accordées par COPIBEC s'élèvera à 0,12 \$ par rapport à 0,10 \$ pour la dernière année, par page excédant la limite autorisée.

En contrepartie de la Licence accordée à l'Usager aux termes de la Convention, l'UQO s'engage à verser à COPIBEC, outre les sommes éventuellement versées par le MESRST à COPIBEC et les redevances payables par l'Usager pour toute autorisation particulière pouvant être accordée suivant le paragraphe 4.4 de la Convention, les sommes suivantes :

- pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 \$) par EETP de l'année 2014;
- pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 \$) par EETP de l'année 2015;
- pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 \$) par EETP de l'année 2016.

L'UQO est donc invitée à ratifier le projet de convention, et ce, avant le 1<sup>er</sup> juin 2014, date d'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

À titre indicatif, un récapitulatif des tarifs des années précédentes :

Tarif 2007-2008 : 20,50 \$  
 Tarif 2008-2009 : 22,00 \$  
 Tarif 2009-2010 : 23,50 \$  
 Tarif 2010-2011 : 24,50 \$  
 Tarif 2011 prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 : 25,50 \$

Tarif du 31 décembre 2012 au 31 mai 2013 : 21,00 \$

Les frais de droits d'auteur prévus à l'article 4.8 e) du *Règlement relatif aux droits de scolarité* de l'UQO, et actuellement acquittés au coût de 0,78 \$ du crédit par les étudiants, devront être révisés par le comité exécutif afin de tenir compte de la nouvelle Convention.

Par ailleurs, la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement* doit être révisée pour tenir compte de la nouvelle convention.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5685 relative à l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires COPIBEC 2014-2017; laquelle résolution est jointe en appendice.

## 7.- **Affaires académiques**

### 7.1 **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5686 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle : laquelle résolution est jointe en appendice.

### 7.2 **Adoption du calendrier universitaire 2015-2016**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Au trimestre d'été 2015, une date limite d'admission pour les programmes contingentés au 2<sup>e</sup> cycle a été ajoutée, compte tenu de la résolution 370-CA-5620 permettant l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers pour les candidats admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint.

Au trimestre d'automne 2015, la date limite d'admission pour les programmes contingentés aux 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>e</sup> cycle a été ramenée au 1<sup>er</sup> mars, compte tenu, d'une part, du fort volume de demandes reçues les années subséquentes pour les programmes contingentés offerts au campus de Saint-Jérôme et d'autre part, de la nécessité d'harmoniser cette date avec celle des autres établissements universitaires offrant les mêmes programmes que l'UQO.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'études au trimestre d'hiver 2016, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. L'on veille à ce que la semaine d'études coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2016. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, que la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par ailleurs, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2013-2014, les commissions scolaires pourraient arrêter ces dates vers le mois de février 2015.

Les membres de la commission des études ont recommandé au conseil d'administration, l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2015-2016.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5687 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2015-2016; laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.3 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la communication, le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Nathalie Casemajor-Loustau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « communication » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5688 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Nathalie Casemajor-Loustau**); laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'administration scolaire, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Andréanne Gélinas Proulx à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « administration scolaire » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5689 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Andréanne Gélinas Proulx**); laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.5 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Frédéric Doutrelepont à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Un membre questionne la pertinence du deuxième dispositif de la résolution qui prévoit que le renouvellement du contrat et l'octroi de la permanence sont conditionnels à la démonstration que le candidat est membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec. Le membre est d'avis que ce sont des conditions d'emploi qui ne devraient pas figurer à la résolution. Il ajoute par ailleurs que ce procédé n'est pas uniforme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que les résolutions sont basées sur celles qui sont reçues des départements. Il s'enquerra toutefois auprès du Décanat de la gestion académique des raisons qui expliquent ce dispositif dans le présent cas, mais aussi de la possibilité d'uniformiser ce processus. On se demande notamment si les candidats dans cette situation devront démontrer annuellement leur adhésion à leur ordre respectif ou seulement lors du renouvellement de leur contrat.

Le vice-recteur confirme, à l'intention d'un membre qui demande à ce que les avis d'inscription concernant les engagements fassent mention du nombre de candidatures reçues, que ces informations figureront dorénavant audits documents.

Le paiement des frais d'inscription aux ordres professionnels suscite des discussions. Des membres se demandent notamment si c'est l'Université ou l'employé qui en est redevable. Le recteur indique que cela dépend des cas. L'Université assume les frais dans les cas de certains professionnels devant être membre d'un ordre dans le cadre de leurs fonctions.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5690 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières (**Frédéric Doutrelepont**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Monique Benoit à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5691 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Monique Benoit**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Christine Gervais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5692 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Christine Gervais**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.8 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention psychosociale, le Département de travail social a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Dave Blackburn à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention psychosociale » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5693 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de travail social (**Dave Blackburn**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.9 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la comptabilité financière, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Joseph Félix Zogning Nguimeya à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « comptabilité financière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5694 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (**Joseph Félix Zogning Nguimeya**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.10 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la comptabilité financière, le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Marc Pilon à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « comptabilité financière » au site de travail Gatineau.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le poste n'ayant pu être pourvu selon les critères habituels, il a été décidé de le pourvoir par l'engagement d'un professeur suppléant non régulier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5695 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables (**Marc Pilon**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.11 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine génie électrique, le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Frédéric Lesage à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

375-CA-5696 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Frédéric Lesage**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.12 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du génie électrique, le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Shamsodin Taheri à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5697 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Shamsodin Taheri**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.13 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du management, le Département des sciences administratives a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Julie Bérubé à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « management » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5698 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives (**Julie Bérubé**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.14 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la didactique du français, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur François Vincent à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « formation pratique et didactique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5699 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation (**François Vincent**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.15 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au

conseil d'administration l'embauche de madame Stéphanie Fecteau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5700 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Stéphanie Fecteau**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.16 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Stéphanie Cormier à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Un membre fait savoir qu'il considère que la longue liste des cours fournie, qui fait état des 27 cours pouvant être donnés par le candidat, manque de sérieux. Le département devrait être plus vigilant à son avis.

Le recteur dit faire confiance au jugement du département.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5701 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Stéphanie Cormier**); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **Le point 7.26 est discuté à ce moment de la réunion.**

#### **7.17 Intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le conseil d'administration approuvait à sa réunion du 23 septembre 2013, tel qu'il appert de la résolution 370-CA-5617, le protocole relatif au processus d'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL) à l'UQO.

L'objet principal de ce protocole d'entente visait à permettre à l'UQO de s'engager dans ce processus d'intégration susceptible de mener, au plus tard le 30 juin 2015, à l'intégration du PUPGL à l'UQO, pour devenir, le cas échéant, le Centre universitaire Paul Gérin-Lajoie de l'UQO. Il avait notamment été convenu que les parties s'engageaient à confirmer leur intention définitive à l'égard de ce projet d'intégration au plus tard le 30 avril 2014, suivant des conditions précisées dans le protocole.

Le bilan des actions réalisées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2014 dans le contexte de cette intégration du PUPGL à l'UQO, conformément aux termes du protocole, s'est avéré à ce point positif que la direction de l'Université a considéré qu'il y avait lieu de recommander au conseil de confirmer de façon plus hâtive la décision d'intégrer le PUPGL suivant les modalités proposées.

Ainsi, en plus de prendre acte du bilan précité, le conseil est également invité à mandater la direction de l'UQO pour finaliser le projet de protocole qui viendrait confirmer l'intégration définitive du PUPGL, ainsi qu'à préciser une date d'intégration. Ce protocole relatif à l'intégration définitive du PUPGL serait présenté pour approbation au conseil à la séance du 16 juin 2014.

De son côté, le PUPGL effectue une démarche semblable visant à poursuivre le processus d'intégration en vue de le finaliser, et ce, selon les termes de la résolution de son conseil d'administration qui s'est tenu le 24 avril 2014, laquelle est déposée en séance.

Un membre souhaite savoir combien l'UQO compte investir dans l'intégration du Pôle. Il fait référence aux 111 000 \$ inscrits au budget et au procès-verbal du 23 septembre 2013 où un membre avait questionné les possibilités que le Pôle puisse s'autofinancer.

Le recteur mentionne que la direction est confiante que le Pôle sera profitable et lucratif pour l'UQO et qu'il pourrait rapidement atteindre un budget équilibré. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche abonde dans le même sens que le recteur et souligne que l'offre de cours, qui se bonifiera au cours des prochaines années, permettra d'atteindre cet objectif.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le budget adopté précédemment prévoit une enveloppe 111 000 \$ pour l'intégration du Pôle. Il ajoute que les détails des engagements budgétaires seront présentés dans le Protocole, dont certaines informations sont encore à réviser et à préciser. Il devrait être en mesure de donner de plus amples précisions lors de la séance du conseil du 16 juin prochain.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'adopter la résolution 375-CA-5703 concernant l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice. Un membre ayant voté contre, madame Louise Briand, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

#### **7.18 Projet de modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet de modification de la condition d'admission sur la base adulte du certificat en droit des entreprises et du travail (4436).

Afin de favoriser la réussite des étudiants admis sur cette base, il a été résolu par le conseil de module de l'administration d'augmenter l'expérience professionnelle pertinente de 6 mois à 2 ans.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 avril 2014, a approuvé le projet de modification des conditions d'admission du certificat en droit des entreprises et du travail.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5704 concernant la modification du certificat en droit de l'entreprise et du travail (4436); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.19 Modifications à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet de modification de l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030).

Le module des sciences de l'administration propose deux modifications à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030).

La première modification consiste à lever l'exigence reliée à l'offre du programme par cohorte minimale de 30. Tenant compte du fait que plusieurs candidats ne donnent pas suite à leur demande d'admission en raison de l'incertitude de l'offre du programme, et fort de l'intérêt suscité par le programme, le module recommande la levée de l'exigence précitée.

La seconde modification consiste à autoriser l'ouverture des admissions à temps partiel aux trimestres d'hiver.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 avril 2014, a approuvé le projet de modification à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5705 concernant des modifications à l'offre d'admission du certificat en gestion et évaluation immobilières (4030); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.20 Modification aux conditions d'admission du baccalauréat en administration (7127, 7128) et création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au conseil d'administration la modification aux conditions d'admission du baccalauréat en administration (7127, 7128) et la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières.

Le module présente l'ajout d'exigences en mathématiques pour les candidats admis sur la base universitaire, et ce, afin d'harmoniser les trois bases d'admission (collégiale, universitaire et adulte).

De plus, fort de l'intérêt suscité pour les cours du certificat en gestion et évaluation immobilières, le module des sciences de l'administration propose l'ajout d'une nouvelle concentration au baccalauréat en administration cheminement régulier (7127) et cheminement coopératif (7128). La concentration en gestion et évaluation immobilières du baccalauréat en administration permettra, aux étudiants désirant obtenir le titre « d'évaluateur agréé », de répondre à l'une des principales exigences de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), soit de détenir un baccalauréat (préférentiellement en administration) avec une spécialisation en évaluation immobilière.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 avril 2014, a approuvé le projet de modification aux conditions d'admissions du baccalauréat en administration (7127, 7128) et la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières.

Par ailleurs, certains commissaires ont exprimé leurs préoccupations face à un possible manque de concertation et de communication entre les modules et les départements relativement au processus de mise en œuvre des programmes d'études. La commission des études a souhaité transmettre ces inquiétudes au conseil d'administration par une résolution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5706 concernant la modification des conditions d'admission du baccalauréat en administration (7127, 7128) et la création d'une nouvelle concentration en gestion et évaluation immobilières; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.21 Projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au baccalauréat en administration (712S)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au baccalauréat en administration (712S).

La commission des études, lors de sa réunion du 10 avril 2014, a approuvé le projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au baccalauréat en administration (712S).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5707 concernant l'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au baccalauréat en administration (712S); laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.22 Projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse.

Le conseil d'administration de l'UQO, lors de sa séance du 23 septembre 2013, confirmait par résolution l'engagement de l'UQO dans le processus visant à intégrer, sous réserve du respect de certaines conditions, le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Suite à cette résolution, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a rencontré la directrice du module des sciences de l'administration afin de connaître l'intérêt pour le module d'offrir un ou des programmes d'études de premier cycle en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

Après consultation avec les personnes concernées, notamment avec le directeur du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, des programmes ont été ciblés dans l'optique de répondre aux besoins de la population des Basses-Laurentides. Dans un deuxième temps, des échanges entre la direction du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, le doyen des études, le registraire de l'UQO et la directrice du module des sciences de l'administration ont permis de préciser des modalités d'admission et d'inscription pour les programmes de premier cycle en administration proposés au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

C'est dans ce contexte que le conseil de module des sciences de l'administration, lors de sa réunion du 26 février 2014, s'est prononcé unanimement en faveur d'ouvrir les admissions au certificat en administration (4122) et au certificat en gestion et évaluation immobilières (4030) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Le Département des sciences administratives a également convenu de transmettre un avis favorable aux instances concernées sur cette question.

La commission des études, lors de sa séance du 10 avril 2014, a également recommandé à l'unanimité l'ouverture des deux programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5708 concernant l'offre de programmes en administration au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à Sainte-Thérèse; laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.23 Diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la diminution du contingentement au Doctorat en psychologie (3293).

Compte tenu de la difficulté rencontrée pour le placement des étudiants en stage en milieu d'internat, du nombre de professeurs dans le domaine de la neuropsychologie et de la capacité d'encadrement des étudiants dans cette spécialité, le comité de programme du doctorat en psychologie propose de diminuer le contingentement de 15 à 14 étudiants annuellement, dont un maximum de 10 candidats en psychologie clinique et de 4 candidats en neuropsychologie clinique.

La commission des études, lors de sa réunion du 10 avril 2014, a approuvé le projet diminution du contingentement au Doctorat en psychologie (3293).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 375-CA-5709 concernant la diminution du contingentement au doctorat en psychologie (3293); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **7.24 Création et modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'au cours des dernières années, l'UQO a vu son effectif étudiant croître rapidement, autant au campus de Gatineau qu'à celui de Saint-Jérôme.

Cette croissance amène avec elle des besoins plus accrus, notamment au niveau des services aux étudiants. En effet, un nombre croissant d'étudiants font appel aux différents services offerts aux étudiants, notamment en matière de soutien aux étudiants en situation de handicap. À l'automne 2010, l'UQO comptait 60 étudiants ayant un dossier au Service aux étudiants en situation de handicap (SESH). Ce nombre a graduellement augmenté pour atteindre un chiffre de 206 dossiers au trimestre d'automne 2013.

De plus, l'UQO est l'une des universités québécoises accueillant le plus grand nombre d'étudiants non traditionnels, notamment des étudiants de première génération (dont les parents n'ont pas fréquenté l'université), des étudiants provenant de milieux défavorisés, des étudiants ayant des responsabilités parentales ou familiales ainsi que des étudiants dont la langue première n'est pas le français. Ces étudiants sont encore plus susceptibles que les étudiants dits traditionnels d'avoir recours aux différents services offerts par l'UQO pour soutenir l'accessibilité aux études et la réussite éducative tels que le Programme d'aide et de référence aux étudiants, le Centre d'aide en français écrit ou le Service de l'aide financière et matérielle aux études, pour ne nommer que ceux-ci.

Aussi, les besoins d'offres de formation dans les Laurentides, où sont situés le campus de Saint-Jérôme et le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, croissent significativement. Pour répondre adéquatement à cette demande, il est essentiel d'élaborer une planification du développement académique dans les Laurentides qui soit en lien avec les besoins de la région et des partenaires. Ce développement doit être fait de concert avec les services académiques et administratifs du campus de Gatineau, tout en reconnaissant le caractère spécifique de la région des Laurentides. L'arrimage entre l'offre académique bonifiée et le soutien et l'encadrement des étudiants doit aussi être au centre de cette planification.

Afin de répondre adéquatement à cet accroissement de l'effectif étudiant et aux répercussions en termes de besoins de services et de formation, il est recommandé de procéder à la modification de la structure du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche par la création de nouveaux services et la modification de certains services existants.

#### **Direction des services aux étudiants**

Présentement, le registraire est responsable à la fois du Bureau du registraire et des Services aux étudiants. Afin de répondre adéquatement aux besoins des étudiants toujours en croissance, il s'avère important de scinder ces deux services, laissant la responsabilité exclusive du Bureau du registraire au registraire.

La création de la Direction des services aux étudiants permettra la mise en place d'un environnement favorisant la réussite éducative ainsi que le développement personnel des étudiants. Le directeur ou la directrice des services aux étudiants sera responsable non seulement de la Direction des services aux étudiants des campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, mais aussi de la gestion du Centre sportif de Gatineau. En plus de gérer les services offerts aux étudiants par l'Université, le titulaire du poste collaborera avec les membres de la communauté universitaire et appuiera les initiatives étudiantes afin de favoriser le développement d'une vie étudiante propre à l'UQO, autant sur le plan social, culturel et sportif qu'environnemental.

Comme le lieu de travail principal est situé à Gatineau, le directeur ou la directrice des services aux étudiants sera épaulé(e) dans ce travail par la directrice adjointe des services aux étudiants au campus de Saint-Jérôme.

Ce nouveau service relèvera du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

### **Direction des services universitaires des Laurentides**

Afin de répondre adéquatement à l'offre de formation de la région des Laurentides, le service de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme portera dorénavant le nom de Direction des services universitaires des Laurentides. Cette modification permettra d'élargir le mandat du service afin de mettre l'accent sur le développement des services à la communauté de l'UQO dans les Laurentides, ainsi que sur l'arrimage des services entre le campus de Saint-Jérôme et le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. De concert avec les unités académiques concernées, ce service sera responsable d'organiser et de coordonner les activités de formation visant à répondre aux besoins de la communauté des Laurentides.

La Direction des services universitaires des Laurentides collaborera avec le Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides afin de développer une stratégie globale de développement pour les Laurentides. Elle assurera aussi la direction du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

Comme c'est présentement le cas, ce service relèvera du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

### **Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides**

Pour assurer la croissance viable du campus de Saint-Jérôme et répondre adéquatement aux besoins de la région, un Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides sera créé afin d'assumer la responsabilité du développement académique de l'UQO au campus de Saint-Jérôme. Le titulaire du poste sera responsable de la coordination et du développement des activités d'enseignement et de recherche en ce qui a trait aux programmes offerts à Saint-Jérôme, de concert avec les unités académiques concernées. Il verra à l'encadrement des étudiants et sera appelé à développer et entretenir des relations avec la communauté.

Le titulaire du poste sera appelé à développer une vision pour le campus de Saint-Jérôme en termes d'enseignement et de recherche pour la région des Laurentides, tout en assurant le soutien nécessaire aux étudiants ainsi qu'une gestion administrative saine du campus.

Pour mener à bien ses activités, le vice-recteur adjoint ou la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides travaillera en étroite collaboration avec la directrice des services universitaires des Laurentides. Ce service relèvera du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

Un membre fait part de son intention de s'opposer à la résolution, non pas pour son contenu, mais pour sa forme, et ce, en raison de la modification du libellé « Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme » pour « Direction des services universitaires des Laurentides ». Il est d'avis que la référence à Saint-Jérôme devrait être maintenue. Le recteur illustre que cette nouvelle appellation confirme que le choix de développer les Laurentides était l'idée de départ il y a 10 ans et rappelle qu'initialement ce campus s'appelait Centre d'études universitaire des Laurentides (CEUL).

Un membre manifeste sa satisfaction à l'égard de la création d'une direction des services aux étudiants.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à la majorité (pour : 10 – contre : 1) d'adopter la résolution 375-CA-5710 concernant la création et la modification de services au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche; laquelle

résolution est jointe en appendice. Un membre ayant voté contre, madame Louise Briand, demande à ce qu'il sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

### **7.25 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité.

Au cours de la dernière année, l'offre de programmes de l'Université du Québec en Outaouais a subi plusieurs modifications, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Comme chaque programme est rattaché à un module (premier cycle) ou à une unité de gestion de programme (cycles supérieurs), il importe qu'à la fin de l'année universitaire les listes soient mises à jour.

La commission des études du 13 mars 2014 a reçu la mise à jour des listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle et a résolu de transmettre les listes au conseil d'administration aux fins d'adoption.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise, à l'intention d'un membre, que le processus permettant d'établir les listes de regroupement se fait de façon transparente et tient compte notamment des champs de spécialisation et du volume d'étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5711 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle résolution est jointe en appendice.

### **7.26 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des théories et fondements en sciences de l'éducation, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Paul R. Carr à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « théories et fondements en sciences de l'éducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5702 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation (**Paul R. Carr**); laquelle résolution est jointe en appendice.

## **8.- Nominations**

### **8.1 Élection à la présidence du conseil d'administration**

Le secrétaire général indique que le mandat de madame Lisette Blouin-Monfils, à titre de présidente du conseil d'administration de l'UQO, prend fin le 31 mai 2014. De plus, le terme de son deuxième mandat au sein du conseil, à titre de diplômé de l'Université, est expiré depuis le 28 septembre 2013.

Madame Blouin-Monfils ayant communiqué au conseil sa décision de ne pas solliciter de renouvellement de mandat, il est requis pour celui-ci de procéder à l'élection d'un autre membre parmi ceux des catégories visées aux paragraphes g) et h) de l'article 4.1 du Règlement de régie interne.

L'article 4.6 du règlement précité portant sur la charge de président du conseil stipule que le mandat du président est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable.

Le mandat du nouveau président débuterait le 1<sup>er</sup> juin 2014.

Les membres éligibles sont invités à signifier leur intérêt à ce siège en séance.

Le secrétaire général fait savoir que madame Lyse Ricard a signifié au recteur, le 4 avril dernier, par courriel, son intérêt pour la fonction de présidente du conseil. Étant donné son absence à la présente réunion, le secrétaire général fait la lecture dudit courriel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5712 concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (Lyse Ricard); laquelle résolution est jointe en appendice.

## **8.2 Nomination de deux (2) membres au comité exécutif**

Le secrétaire général mentionne que conformément aux articles 5.1 et suivants du Règlement de régie interne, le comité exécutif se compose de membres élus par le conseil d'administration parmi les catégories qui sont énumérées à l'article 5.1.2 du règlement précité. Sauf dans le cas du recteur qui le préside, le mandat des membres, qui doivent faire partie du conseil pour être éligible, est de deux (2) ans, renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination de deux membres au comité exécutif, l'un siégeant à titre de professeur ou de chargé de cours, et l'autre siégeant à titre de membre nommé en vertu de l'article 4.1 b) du Règlement. Dans le premier cas, il s'agit de remplacer ou de renommer monsieur Michal Iglewski, dont le deuxième mandat s'est terminé le 5 février 2014, et dans le second cas, il s'agit de remplacer ou de renommer madame Lisette Blouin-Monfils, dont le deuxième mandat prend fin le 24 mai 2014.

Le conseil est donc invité, sur recommandation du recteur et président du comité exécutif, à procéder à la nomination de deux membres pour siéger au comité exécutif pour un nouveau mandat de deux (2) ans. Le mandat du membre siégeant à titre de professeur ou de chargé de cours débuterait le 29 avril 2014 et prendrait fin le 28 avril 2016, alors que le mandat du membre siégeant à titre de diplômé de l'Université serait effectif rétroactivement à compter du 25 mai 2014 et prendrait fin le 24 mai 2016.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5713 concernant la nomination de deux (2) membres au comité exécutif (Michal Iglewski et Lyse Ricard); laquelle résolution est jointe en appendice.

## **8.3 Nomination de sept (7) membres au comité de santé, sécurité et prévention**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que la politique de santé, sécurité et prévention prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes

- Un étudiant au premier cycle;
- Un étudiant aux cycles supérieurs;
- Un professeur;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a donc consulté les syndicats concernés afin qu'ils désignent, au sein de leur groupe respectif, un membre qui fera partie de ce comité.

Le conseil d'administration est invité à nommer les personnes suivantes, sur recommandation des syndicats concernés, à titre de membres du Comité de santé, sécurité et prévention :

**Pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2016 :**

Mme Julie Régimbal, Syndicat du groupe professionnel  
 M. Marc-André De Blois, Association du personnel administratif  
 Mme Isabel Côté, Syndicat des professeurs  
 Mme France Fouquette, Association des cadres  
 M. Mamadou Garanke Bah, Association générale des étudiants (étudiant au premier cycle)  
 Mme France Boudria, Association générale des étudiants (étudiante aux cycles supérieurs)

**Pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant au 30 avril 2015 :**

Mme Odette Rochefort, Syndicat du personnel de soutien

Suite au commentaire d'un membre qui souligne l'absence d'un expert dans les domaines des sciences ou du génie, le recteur signale que la composition dudit comité respecte la Politique en vigueur actuellement, mais il suggère que cette dernière soit revue étant donné la croissance des activités dans les domaines cités. Il est également proposé qu'un second siège soit créé et dédié à un expert du domaine de la santé.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 375-CA-5714 concernant la nomination de sept (7) membres au Comité de santé, sécurité et prévention; laquelle résolution est jointe en appendice.

**9.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

**10.- Relations de travail**

*L'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec est invoqué pour le traitement de ce point.*

**10.1 Suivi du grief du SPUQO concernant l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec**

La présidente fait référence à l'apparence de conflit d'intérêts impliquant un membre, madame Louise Briand, et demande à cette dernière de quitter la salle. Madame Briand accepte de quitter la salle, mais souligne auparavant que deux parties sont en cause dans ce grief et, qu'à son avis, une autre personne devrait être invitée à quitter la salle. Un membre partage ce point de vue et ajoute qu'une troisième personne devrait également se retirer.

Après discussions, les membres conviennent unanimement que seule madame Briand se trouve en conflit de rôle étant donné qu'elle occupe simultanément les fonctions de présidente du SPUQO et de membre du conseil.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche résume la sentence de l'arbitre Claude Fabien rendu le 24 février 2014 ainsi que l'avis de grief donné à la présidente du SPUQO par la direction de l'UQO, le 14 mars 2014. Il indique que ce dernier a pour but de demander au SPUQO de rectifier des commentaires diffusés dans les médias et jugés inexacts et injustifiés concernant la sentence arbitrale ci-dessus mentionnée.

Un membre déplore les informations transmises par le SPUQO dans les médias, mais est toutefois d'avis que la direction aurait dû anticiper la réaction du SPUQO suite à l'énoncé de la sentence et faire le choix de publier rapidement des informations à cet égard sur le site Web de l'Université.

Le recteur souligne l'importance de régler ces conflits entre les parties à la table de négociation. Il qualifie d'offensante et de provocante la diffusion sur la place publique d'un tel jugement.

Plusieurs membres appuient la direction en ce sens et disent éprouver un très grand malaise face au fait qu'un membre du conseil, qui a accès à des informations privilégiées, ait piloté la publication d'un tel communiqué.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait référence au commentaire d'un membre de l'exécutif qui a dit espérer voir une amélioration des relations travail au sein de l'UQO et souligne que tous les efforts sont déployés à cet effet.

#### **11.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 16 juin 2014 à 16 h 30.

#### **12.- Clôture de la séance**

La présidente souligne le départ du secrétaire général de l'UQO, monsieur Luc Maurice. Elle salue particulièrement son importante contribution à l'UQO, sa très grande rigueur, sa loyauté et son professionnalisme remarquable. Elle met également en évidence ses qualités exceptionnelles pour la révision et la rédaction de politiques et de règlements, dont de nombreuses universités se sont inspirées. Elle le remercie, au nom du conseil, pour tout le travail accompli. Le recteur se fait l'écho des propos de la présidente et ajoute que ce collègue de travail fort apprécié est un grand homme.

Il salue la fin de ce qui devrait être la dernière réunion du conseil de la présidente, qui, dit-il, fut pour lui une compagne de route de tous les instants, notamment durant les événements du printemps 2012 où il a pu bénéficier de son appui hors du commun dans ce contexte des plus difficiles. Son accompagnement professionnel dans le traitement des dossiers politiques fut également des plus importants. Il la remercie sincèrement.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 h 25.

*Original signé par :*

---

Lyse Ricard, présidente  
Jean Vaillancourt, secrétaire général par intérim